

## La sous-traitance dans les établissements d'enseignement supérieur

**Véronique Brouillette**

Conseillère CSQ

Cet automne, le gouvernement Charest a créé tout un émoi dans le mouvement syndical en annonçant son intention de modifier l'article 45 du Code du travail pour encourager davantage la sous-traitance, histoire de diminuer les coûts et la taille de l'État, poursuivant ainsi son objectif de *réingénierie* de l'État.

Dans le secteur de l'éducation, c'est l'enseignement supérieur qui semble le plus touché par la sous-traitance et cette tendance semble s'amplifier. Les collèges et les universités ont recours à la sous-traitance depuis déjà une dizaine

**Les établissements ne réalisent pas vraiment d'économies en faisant appel à la sous-traitance**

d'années pour des services autrefois assumés par le personnel de soutien. Plusieurs collèges et universités ont vendu leurs services de cafétéria à des compagnies

privées, souvent américaines, comme Aramark, Marriott ou Sodexo, qui imposent leurs règles et leurs prix, à tel point que les cafés étudiants sont obligés d'ajuster leurs prix pour ne pas faire concurrence à la cafétéria.

Plusieurs établissements ont eu recours à la sous-traitance pour d'autres services, comme le câblage informatique au cégep Ahuntsic ou pour la production de logiciels informatiques au cégep François-Xavier-Garneau. On constate que ce sont surtout les métiers spécialisés qui sont touchés par la sous-traitance (menuisiers, serruriers, peintres en bâtiment). Souvent, on observe que les établissements ne réalisent pas vraiment d'éco-

## Une pratique de plus en plus répandue...

nomies en faisant appel à la sous-traitance, puisque le personnel déjà en place doit fréquemment accompagner les employés de la compagnie privée pour leur permettre d'accomplir leurs tâches. Par exemple, au cégep Ahuntsic, les techniciens en informatique ont dû consacrer beaucoup de temps pour expliquer au personnel de la compagnie de câblage où se trouvaient les prises et superviser leur travail pour connaître les changements effectués.

Jusqu'à tout récemment, les services professionnels et d'enseignement étaient épargnés de la sous-traitance. Mais ces deux dernières années, certains collèges et universités sont même allés jusqu'à confier des programmes d'enseignement ou des services professionnels à la sous-traitance. Deux tentatives se sont soldées par un échec. Les cégeps de la région de Montréal avaient signé une entente de collaboration avec Brisson, Legris & Associés inc., une firme privée de conseillères et de conseillers en orientation dont le mandat était de retracer les élèves qui avaient décroché. Finalement, l'entente n'a pas eu lieu, notamment grâce à la pression des syndicats.

L'Université de Sherbrooke, quant à elle, avait confié son Microprogramme de deuxième cycle en gestion juridique de l'entreprise à Édilex, une compagnie privée. Les frais de scolarité devaient être payés à Édilex qui fournissait les « intervenants » et le matériel pédagogique, tandis que les étudiantes et les étudiants pouvaient recevoir un diplôme de l'Université de Sherbrooke. Devant les pressions des syndicats de professeurs et de chargés de cours, l'université a décidé de ne pas signer le contrat avec la compagnie privée.

D'autres cas sont encore en litige. Le syndicat du cégep de Bois-de-Boulogne

a déposé un grief contre le cégep qui a confié l'enseignement conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC) en animation 2D-3D à la firme privée ICARI, une firme qui engage des travailleurs autonomes dits « formateurs », non syndiqués et payés à un taux inférieur aux enseignantes et aux enseignants du cégep. Et comme les cours sont dispensés à l'extérieur du collège, la direction des études de l'établissement n'a pratiquement aucun contrôle sur la qualité de l'enseignement. Bois-de-Boulogne n'innove pas en la matière : le cégep du Vieux-Montréal a déjà confié à la sous-traitance des cours en joaillerie et en danse. Néanmoins, ces deux collèges accordent aux finissants un diplôme émanant du cégep.

L'accroissement de la sous-traitance dans les établissements d'enseignement supérieur est un phénomène inquiétant. Les employés des compagnies privées sont très rarement syndiqués, sont généralement moins rémunérés et ne bénéficient pas de la sécurité d'emploi. De plus, la qualité des services offerts n'est pas garantie. De plus, il n'est pas du tout évident que la sous-traitance génère des économies.

